



Demission chômage après 4 mois

Par Tia

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si après une démission la règle de 4 mois après ont peut percevoir les indemnités chômage.
Est ce toujours d'actualité ?

Merci pour les réponses

Par AGeorges

Bonjour Tia,

Plus ou moins.

Après 121 jours, et sous conditions, vous pouvez redéposer un dossier de demande et, après 5 mois, vous pourriez de nouveau toucher l'ARE, si votre dossier est accepté.

Il y a trop de cas différents pour pouvoir tout expliquer ici. "Droit au chômage après démission" est une bonne clé de recherche sur le net.

N'oubliez pas non plus que toutes les démissions ne privent pas le salarié de l'ARE. Il y a ce que l'on pourrait appeler des "cas de force majeure"?